

EXERCICE 1929

COMPTOIR D'ESCOMPTE DE MULHOUSE

Société anonyme au Capital de Francs 75,000.000 entièrement versé

SIÈGE SOCIAL A MULHOUSE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 11 MARS 1930

RAPPORTS

DU

CONSEIL D'ADMINISTRATION

ET DES

COMMISSAIRES AUX COMPTES

a

SIÈGE SOCIAL :
MULHOUSE, 1, Rue du Havre

Agences à Mulhouse: 23, Grand'Rue et 3, rue du Sauvage

1
2

SUCCURSALES :

Paris, 127, rue du Faubourg S-Honoré

Strasbourg, Colmar, Metz, Guebwiller, Sainte-Marie-aux-Mines, Sélestat, Thann,
Zurich, Bahnhofstrasse

9

AGENCES :

Altkirch, Bischwiller, Cernay, Haguenau, Masevaux, Rouffach, Saint-Louis,
Saverne, Schirmeck, Thionville.

10

BUREAUX PERMANENTS :

Barr, Benfeld, Dannemarie, Ensisheim, Hayange, Lapoutroie, Neuf-Brisach,
Obernai, Pfaffenhoffen, Ribeauvillé, Saint-Amarin, Soultz (H-Rhin).

12

BUREAUX PÉRIODIQUES :

Betschdorf-le-Bas, Bonhomme, Bouxwiller (Bas-Rhin), Brumath, Durmenach, Epfig,
Ferrette, Lièpvre, Marckolsheim, Niederrödern, Obey, Pfetterhouse, Reichshoffen,
Rothau, Saint-Blaise, Sainte-Croix-aux-Mines, Seppois-le-Bas, Sierentz,
Soufflenheim, Soultzmatt, Villé, Wesserling, Wisches.

23

57

EXERCICE 1929

COMPTOIR D'ESCOMPTE DE MULHOUSE

Société anonyme au Capital de Francs 75.000.000 entièrement versé

SIÈGE SOCIAL A MULHOUSE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 11 MARS 1930

RAPPORTS

DU

CONSEIL D'ADMINISTRATION

ET DES

COMMISSAIRES AUX COMPTES

IMPRIMERIE BADER & Co, MULHOUSE

1930

CONSEIL D'ADMINISTRATION

— 1930 —

Président d'Honneur:

M. Eugène RAVAL, O *, Banquier à Paris.

MM. Arnold SEYRIG, *, Industriel à Mulhouse,
Président;

Léon DARDEL, C *, Industriel à Paris,
Vice-Président;

Edouard GAST, *, Industriel à Issenheim;
Vice-Président;

~ Marc BERNHEIM, O *, Industriel à Paris;

~ Michel COSTADAU, Industriel à Strasbourg;

Paul FUZELIER, ancien Banquier à Saint-Dié;

Charles de FRÉVILLE de LORME, Industriel à Paris;

~ André JAQUET, Industriel à Mulhouse;

Paul JOURDAIN, *, Industriel à Altkirch;

Paul SALMON, *, Banquier à Paris;

Jules SCHALLER, Industriel à Montmorot;

Henry SCHLUMBERGER, Industriel à Mulhouse;

Henri THIERRY-MIEG, *, Industriel à Cernay;

Fernand VOGT, *, Industriel à Mulhouse.

M. Henri VONDERWEIDT, Directeur Général.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MESSIEURS,

Conformément aux prescriptions légales et statutaires, nous avons l'honneur de vous rendre compte des résultats de l'exercice 1929.

L'année écoulée a été une année de crise dans plusieurs branches de l'activité nationale. Certaines matières premières, telles que les blés, peaux, cuirs, coton, laine, etc., ont atteint des cours inférieurs aux prix d'avant-guerre. Il en est résulté une grave perturbation dans certaines branches du commerce et de l'industrie utilisant ces matières premières.

Vers la fin de l'exercice, nous avons vu se déclencher en Amérique et en Europe une crise boursière, entraînant des pertes énormes qui ont eu et auront encore, par la suite, leur répercussion sur celles de nos industries de luxe s'adressant plus particulièrement à une clientèle étrangère.

L'argent étant resté très abondant dans notre pays, nos rentes nationales poursuivirent leur hausse méthodique et nous vîmes nos 4% émis pendant la guerre affleurer le pair et préparer ainsi le terrain aux conversions futures.

L'industrie privée, prenant les devants, procéda à des conversions d'emprunts 6 et 6 1/2% datant immédiatement de l'après-guerre, en emprunts 5%, dont les taux d'émission se rapprochent progressivement du pair.

Notre pays trouva, grâce à ses ressources immenses, un équilibre économique qui n'a son pareil nulle part ailleurs. Pas de conflits sociaux, pas de chômage, au contraire pénurie de main-d'œuvre, surtout dans nos régions où les entreprises minières et les grands travaux publics, tels que l'édification du barrage de Kembs, l'agrandissement du port de Strasbourg et la construction d'ouvrages fortifiés sur notre frontière du nord-est, détachent de nombreux travailleurs de leur affectation normale.

Notre activité s'est exercée, dans l'ensemble, dans des conditions satisfaisantes, malgré nos charges d'exploitation et les lourds impôts qui nous atteignent.

Notre augmentation de capital, réalisée au début de l'exercice, a rencontré la faveur du public et de nos actionnaires et le nombre élevé de souscripteurs nous a prouvé, une fois de plus, combien était grande la diffusion de nos actions.

Nous avons pris part à un certain nombre d'opérations d'émission et de participation, parmi lesquelles nous vous citerons notamment :

Augmentations de capital :

Braun & C^{ie},
Société d'Electricité de Guebwiller et Environs,
Forces Motrices du Haut-Rhin,
Manufacture de Machines du Haut-Rhin,
Société Alsacienne et Lorraine de Recherches Minières,
Etablissements Bertrand,
Compagnie des Eaux et de l'Ozone,
Energie Electrique du Rhin (Usine de Kembs),
Fabrique Alsacienne de Levure et Alcools (F. A. L. A.),
Filature Alsacienne de Laine Peignée Gluck & C^{ie},
Houillères de Ronchamp,
Société de Transports et Manutentions Industrielles (STEMI).

Formations de capital :

Soieries de Ninove,
Société Générale Aéronautique,
Union de Banques Régionales pour le Crédit Industriel,
Société Alsacienne de Véhicules Electriques.

Emissions d'obligations :

5 % Type 1921 Chemins de Fer d'Alsace et de Lorraine,
5 % Type 1921 Chemins de Fer du Nord,
5 % Type 1921 Chemins de Fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée,

5 % 1921 Chemins de Fer de Paris à Orléans,
6 % Chemins de Fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée,
5 % Union de Banques Régionales pour le Crédit Industriel,
5 % Les Petits-Fils de François de Wendel & C^{ie},
6 % Société Alsacienne de Blanc et Impression Gros Roman,
4 1/2 % Caisse Autonome de Gestion des Bons de la Défense Nationale
d'Exploitation Industrielle des Tabacs et Amortissement de la
Dette Publique,
6 % Caisse Centrale de Crédit Hypothécaire,
5 % S. A. du Crédit Foncier et Communal d'Alsace et de Lorraine,
5 1/2 % Crédit Foncier du Brésil et de l'Amérique du Sud,
6 % Etablissements Electro-Mécaniques de Strasbourg,
5 % Groupement des Industriels Sinistrés à Paris,
5 1/2 % Groupement des Industriels Sinistrés du Nord et de l'Aisne,
4 1/2 % Emprunt Marocain,
4 1/2 % Ville de Paris,
5 % Blanchisserie et Teinturerie de Thaon.

Bons à lots :

Exposition Coloniale Internationale Paris 1931.

L'ensemble de nos sièges nous a donné des résultats satisfaisants, ce qui nous permet de vous proposer le maintien du dividende à 12 %.

L'examen des divers postes du Bilan appelle les constatations suivantes :

A l'Actif les postes « Caisse et Banque de France » et « Banques » forment ensemble Fr. 126.000.000,— contre Fr. 134.000.000,— en 1928.

Le Portefeuille commercial passe de Fr. 184.000.000,— à Fr. 207.000.000,—.

Le Portefeuille-Titres qui s'élevait à Fr. 15.800.000,— s'établit à Fr. 22 400.000,—.

Nos comptes débiteurs se chiffrent par Fr. 300.000.000,— contre Fr. 256.000.000,—.

Le compte « Immeubles », sans changement resté à Fr. 5.911.000,—.

Au *Passif* nos comptes créditeurs et nos dépôts à terme accusent une augmentation satisfaisante et passent de Fr. 529.000.000,— à Fr. 560.000.000,—.

Déduction faite de tous Frais Généraux, charges et amortissements sur créances, engagements, immeubles, le bénéfice net s'élève à Fr. 10.391.815,10.

Nous vous en proposons la répartition suivante:

5% à la réserve légale	Fr. 519.590,75	
Dividende statutaire de 4%:		
sur Fr. 50.000.000,—	» 2.000.000,—	
sur » 25.000.000,— demi-exercice	» 500.000,—	» 3.019.590,75
laissant une somme de	Fr. 7.372.224,35	
dont il y a lieu de déduire 10% statutairement attribués au Conseil	» 737.222,45	
Reste	Fr. 6.635.001,90	
Report de 1928	» 5.603.034,21	
Ensemble	Fr. 12.238.036,11	
Deuxième dividende de 8% (sur Fr. 25.000.000.— demi- exercice)	» 5.000.000,—	
Il resterait disponible	Fr. 7.238.036,11	
Sur cette somme nous vous proposons de prélever	» 2.500.000,—	
à porter à notre réserve supplémentaire.		
Nous aurions à reporter à nouveau	Fr. 4.738.036,11	

Si vous approuvez nos propositions le dividende serait fixé à Fr. 60,— par action ancienne et Fr. 30,— par action nouvelle, payable le 31 Mars courant, contre remise du coupon N° 7, sous déduction des impôts.

Nous avons appelé aux fonctions d'Administrateurs Messieurs ANDRÉ JAQUET et MICHEL COSTADAU, qui, par leur connaissance des affaires et par leurs importantes relations, apporteront à notre établissement un concours précieux. — Nous vous prions de bien vouloir ratifier leur nomination.

Le mandat de MM. PAUL FUZELIER, HENRY SCHLUMBERGER, ARNOLD SEYRIG étant arrivé à expiration, vous aurez à nommer trois administrateurs; nous vous rappelons que ces Messieurs sont rééligibles.

Notre Administrateur-Délégué, M. PAUL SALMON, nous a priés de le relever de sa délégation. Tout en regrettant vivement cette décision, nous avons dû nous incliner devant son désir formellement exprimé et tenons encore à le remercier de toute la conscience et de tout le dévouement qu'il a apportés pendant près de dix ans à l'exercice de ses hautes fonctions.

Nous avons appelé à lui succéder, en qualité de Directeur-Général, M. HENRI VONDERWEIDT, précédemment Directeur de notre Succursale de Strasbourg.

Vous aurez à désigner deux Commissaires aux comptes et à fixer leurs émoluments. Comme vous le savez, MM. MAX FREY et ROGER FAVRE sont rééligibles.

Nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation les résolutions comportant :

- 1° Approbation du Bilan de l'exercice 1929;
- 2° Approbation du Compte de Profits et Pertes et de la répartition proposée;
- 3° Décharge et quitus de leur gestion aux membres du Conseil d'administration;
- 4° Autorisation à donner conformément à l'article 40 de la loi du 24 Juillet 1867;
- 5° Ratification de la nomination de deux Administrateurs;
- 6° Election de trois Administrateurs;
- 7° Nomination de deux Commissaires aux Comptes et fixation de leurs émoluments.

RAPPORT

DES COMMISSAIRES DES COMPTES

MESSIEURS,

Vous avez bien voulu, lors de votre Assemblée générale ordinaire du 5 Mars 1929, nous confier le mandat de Commissaires des Comptes pour l'examen du Bilan de l'exercice 1929.

Nous avons l'honneur de vous informer qu'après avoir fait le pointage de toutes les pièces comptables qui nous ont été soumises, nous avons eu la satisfaction de reconnaître la parfaite régularité des chiffres d'après lesquels ont été établis les comptes qui vous sont présentés.

En conséquence nous ne pouvons que vous engager à approuver tels quels le susdit Bilan et le relevé du Compte de Profits et Pertes au 31 Décembre 1929, en adhérant aux propositions qui vous sont faites par le Conseil d'administration pour la répartition des bénéfices de l'année écoulée.

Les Commissaires des Comptes:

MAX FREY

ROGER FAVRE

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1929

BILAN AU 31

DÉCEMBRE 1929

ACTIF		
	FR.	c.
Caisse et Banque de France	16.592.636	67
Banques	109.804.591	67
Portefeuille commercial et Bons du Trésor	207.291.635	45
Portefeuille Titres	22.415.963	24
Obligations décennales du Trésor français	33.093.801	60
Coupons	833.351	29
Comptes débiteurs, Clients	300.232.225	97
Débiteurs par acceptations	15.076.933	89
Immeubles et Propriétés	5.911.218	77
	<u>711.252.358</u>	<u>55</u>

PASSIF		
	FR.	c.
Capital	75.000.000	—
Réserve légale	Fr. 5.000.000,—	}
Réserve supplémentaire	» 23.000.000,—	
Fonds de prévoyance	» 10.000.000,—	
Prime d'émission sur augmentation de capital	5.620.000	—
Provision pour Caisse de retraite éventuelle	500.000	—
Comptes-courants et Dépôts	559.509.319	47
Dividendes à payer	72.831	30
Acceptations à payer	15.076.933	89
Réescompte	1.478.424	58
Profits et Pertes { Report 1928	Fr. 5.603.034,21	}
{ Bénéfices nets 1929	» 10.391.815,10	
	<u>711.252.358</u>	<u>55</u>

DOIT

PROFITS ET

	Fr.	c.
Frais généraux	18.883.844	44
Solde créditeur	15.994.849	31
	<u>34.878.693</u>	<u>75</u>

PERTES

AVOIR

	Fr.	c.
Report	5.603.034	21
Bénéfice brut	29.275.659	54
	<u>34.878.693</u>	<u>75</u>

RÉSOLUTIONS

Première Résolution

L'Assemblée, après avoir entendu la lecture du Rapport du Conseil d'administration et celui des Commissaires aux Comptes, approuve le Bilan arrêté au 31 Décembre 1929 et le compte de Profits et Pertes de l'exercice 1929, tels qu'ils sont présentés, et donne à tous les membres du Conseil quitus et décharge de leur gestion pour l'exercice clos au 31 Décembre 1929.

Elle donne aux Administrateurs, en tant que de besoin, les autorisations prévues par l'art. 40 de la loi du 24 Juillet 1867.

Deuxième Résolution

L'Assemblée fixe le dividende à 12%, soit Fr. 60,— par action. Ce dividende sera payable à partir du 31 Mars 1930, sous déduction des impôts contre présentation du coupon N° 7 pour les titres au porteur et contre estampillage des certificats pour les titres nominatifs.

Troisième Résolution

L'Assemblée réélit MM. PAUL FUZELIER, HENRY SCHLUMBERGER, ARNOLD SEYRIG, membres sortants du Conseil d'administration. Elle ratifie la désignation de MM. ANDRÉ JAQUET et MICHEL COSTADAU comme Administrateurs.

Quatrième Résolution

L'Assemblée nomme aux fonctions de Commissaires aux Comptes MM. MAX FREY et ROGER FAVRE, avec faculté d'agir ensemble ou séparément.

Elle fixe leur rémunération à Fr. 2000,— par an pour chacun d'eux.

A